



Augmentation des arrivées en Espagne: l'Europe doit sortir la réforme de Dublin de sa paralysie

À l'heure où l'**Espagne est devenue la principale porte d'entrée en Europe**, les associations françaises et espagnoles, France terre d'asile, Forum réfugiés-Cosi, la Fondation Cepaim et Accem ne peuvent que réitérer leurs appels à **avancer sur la réforme du règlement Dublin qui ne cesse de paralyser l'Europe** sur la question d'un accueil solidaire et digne.

Depuis le début de l'année 2018, nous constatons que les routes migratoires se redessinent. Sous l'effet de la baisse **des départs depuis la Libye et des arrivées en Italie**, principale conséquence des politiques menées par l'Union européenne et l'Italie, en contradiction avec leurs engagements en matière de protection des droits fondamentaux, la route de la Méditerranée occidentale, du Maroc vers l'Espagne, est devenue la **voie privilégiée d'accès à l'Europe** depuis le continent africain.

D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), depuis le début de l'année 2018, **l'Espagne a vu arriver 55 613 personnes**, contre 42 036 en Grèce et 22 519 en Italie. C'est plus du double de 2017, année pendant laquelle 21 663 personnes étaient arrivées en Espagne, 29 596 en Grèce et 119 310 en Italie.

Pour la seule semaine du 5 au 11 novembre, ce ne sont pas moins de **897 personnes qui sont arrivées en Espagne par la Méditerranée**, contre 537 en Grèce et 352 en Italie.

Malgré les efforts des autorités espagnoles pour accueillir des demandeurs d'asile pourtant toujours plus nombreux sur leur territoire, ceux-ci affluent à la frontière franco-espagnole, avec l'espoir de pénétrer sur le sol français, et pour certains de continuer leur route vers d'autres pays européens. Face à ces arrivées, la **solidarité des élus locaux et des associations s'est organisée** dans le département des Pyrénées-Orientales, ce que nous saluons.

Néanmoins, et compte-tenu du nombre considérable de renvois de ces personnes par la police française vers l'Espagne, il convient de rappeler que le règlement de Dublin **n'autorise pas le retour en Espagne immédiatement pour les demandeurs d'asile** sans la mise en œuvre des garanties prévues par ce règlement.

De même, afin d'éviter que l'Espagne ne soit confrontée à une augmentation excessive des transferts de personnes ayant demandé l'asile dans un autre pays européen vers son territoire, il devient urgent d'**avancer sur une réforme du règlement de Dublin**, qui détermine le pays responsable de l'examen d'une demande d'asile, afin que les demandeurs d'asile soient **dignement accueillis**, voient leur **demande instruite et ne soient pas ballotés d'un pays à l'autre**.

Nous soutenons en particulier la position du Parlement européen sur la réforme du règlement de Dublin, qui repose sur un mécanisme permanent et automatique de répartition des personnes arrivant sur le territoire de l'Union européenne.

L'Union européenne et tous ses Etats membres doivent aujourd'hui à l'Espagne, comme hier à l'Italie, une **solidarité effective face à un afflux important de potentiels demandeurs d'asile.**

Accem

Forum réfugiés-Cosi

Fundación Cepaim

France terre d'asile